



## LE P'TIT LANLOUPAIS



### EDITORIAL

*A quand la liberté ? Voilà 15 mois que nous subissons la crise sanitaire induite par la Covid 19. Contraintes sanitaires suivies de périodes de relâchement qui voient à nouveau le virus se répandre. La sortie de crise serait-elle dans la vaccination ? C'est bien l'arrivée des vaccins fin 18è début 19è qui a permis le contrôle voire l'éradication de plusieurs maladies qui faisaient des ravages dans les populations. Malgré les questions que cela peut poser, je vous invite, si ce n'est déjà fait, à vous faire vacciner afin que nous puissions enfin retrouver nos libertés.*

*Dans ce contexte, nous avons choisi de faire à nouveau l'impasse sur les festivités du 14 juillet hormis la Cérémonie et le Vin d'honneur qui suivra. En contrepartie, nous organisons une soirée contes et concert gratuite le 10 août, soutenue par le Département dans le cadre de l'opération "Cultures Communes en Côtes d'Armor".*

*Je vous souhaite à toutes et tous de passer un très bel été dans le respect des gestes barrières. Bonnes vacances pour celles et ceux qui en prennent.*

*Le maire, Yannick Le Bars*

### PENNADSTUR

*A-benn pegoulz ar frankiz ? Setu 15 miz ec'h anduromp an enkadenn yec'hedel 'blam d'ar Govid 19. Redioù yec'hedel heuliet gant mareoù laoskaat hag a wel ar virus o fennañ adarre. Mont a rafe er-maez an enkadenn gant ar vaksinañ ? Degouezh ar vaksinañ an hini oa, e diwezh an 18vet-penn-kentañ an 19vet, hag en doa aotreet kontroll pe disgwriañ zoken meur a gleñved hag a rae o reuzioù e-barzh ar poblañsoù. Daoust d'ar goulennoù hag a c'hall bezañ savet, e pedan ac'hanoc'h, ma n'eo ket graet c'hoazh, d'ho vaksinañ evit ma c'hallfemp adkavout hor frankizoù a-benn ar fin.*

*En en dro-se, hon eus choazet adarre chom hep lidañ ar 14 a viz Gouere nemet ar C'hounlid hag ar Banne Gwin an Enor da heul. En eskemm e aozomp un nozvezh digoust kontadennoù ha sonadeg d'an 10 a viz Eost, harpet gant ar Departamant e-barzh framm an oberiadenn "Sevenadurioù boutin e Aodoù-an-Arvor".*

*Hetiñ a ran d'an holl un hañvezh kaer-kaer e doujañs ar jestroù pellekaat. Vakañsoù mat d'ar re hag en gemer.*

*An Aotrou maer, Yannick Le Bars*



Téléphone **02 96 22 33 45**

ouverture : lundi et jeudi de 9h à 12h  
mardi et vendredi de 13h30 à 16h30

Courriel : [mairie.lanloup@orange.fr](mailto:mairie.lanloup@orange.fr) - site internet : [www.lanloup.bzh](http://www.lanloup.bzh).

## VIE MUNICIPALE

14 Juillet



La cérémonie officielle au monument aux Morts sera ouverte au public.

Aucune manifestation n'ayant pu être anticipée, le feu d'artifice et l'animation musicale n'auront pas lieu.

Nous espérons que 2022 sera de meilleur augure pour nous retrouver et partager des moments de convivialité !

### Résultats des élections des 20 et 27 Juin pour notre commune

#### Elections Départementales

1er tour		2ème tour	
Inscrits	196	Inscrits	196
Votants	117 59,69 %	Votants	122 62,24 %
Exprimés	117 59,69 %	Exprimés	108 55,10%
Nuls - Blancs	0	Nuls - Blancs	14 11,48 %
Abstention	: 79 40,31 %	Abstention	74 37,76 %
Dalmard/ Le Bars 45 59,69 %		Dalmard/Le Bars 63 58,33 %	
Badin/Fetas 33 28,21 %		Cadudal/Pagny 45 41,67 %	
Cadudal/Pagny 23 19,68 %			
Guezo/Le Pape 16 13,68 %			

**Pour le canton de Paimpol, les deux Conseillers départementaux élus sont  
Véronique Cadudal et Gilles Pagny**

#### Elections Régionales

1er tour		2ème tour	
Inscrits	196	Inscrits	196
Votants	116 59,18 %	Votants	121 61,73 %
Exprimés	115 58,67 %	Exprimés	117 59,69 %
Nuls – Blancs	1 0,86 %	Nuls – Blancs	4 3,30 %
Abstention	80 40,82%	Abstention	75 38,27%
Gilles Pennelle	22 19,13 %	Isabelle Le Callennec	30 25,64 %
Claire Desmares-Poirrier	21 18,26 %	Claire Desmares-Poirrier	28 23,93 %
Isabelle Le Callennec	20 17,39 %	Gilles Pennelle	24 20,51%
Thierry Burlot	18 15,65 %	Loïg Chesnais-Girard	19 16,24 %
Loïg Chesnais-Girard	14 12,17 %	Thierry Burlot	16 13,68%
Pierre-Yves Cadalen	10 8,70%		
Daniel Cuef	6 5,22 %		
David Cabas	2 1,74 %		
Joannic Martin	1 0,87 %		
Valérie Hamon	1 0,87 %		

**Loïg Chesnais-Girard a été réélu à la présidence de région.**

## Rappel des consignes de tri

Des erreurs récurrentes, qu'il est facile d'éviter, sont encore constatées dans les bacs de tri à couvercles jaunes ou bleus.

Ils ne sont alors pas relevés par les agents.

*Plus nous sommes soigneux dans le tri des déchets et plus celui-ci est efficace.*

*Le tri contribue non seulement à la préservation de notre environnement mais participe aussi à faire baisser la facture du traitement de nos déchets.*



## Le tri des emballages ménagers et du papier

En faisant le tri, vous contribuez à la valorisation de vos déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation par leur recyclage.

Les erreurs de tri peuvent occasionner des dégâts matériels allant jusqu'à la casse des machines et peuvent surtout blesser les trieurs qui travaillent au quotidien les mains sur le tapis de déchets (coupures avec du verre, piqûres avec des seringues, ...)

## Pour éviter les erreurs, quelques gestes simples



- Vider correctement les emballages, sans les laver.
- Séparer les différents éléments d'un même emballage.
- Mettre les déchets en vrac: ne pas les mettre dans un sac.
- Ne pas emboîter les déchets les uns dans les autres.

## Le tri commence à la maison...

*Tous les emballages ménagers et le papier se trient.*

Les emballages en plastique: bouteilles et flacons mais également les pots, barquettes, tubes, films, sacs et sachets plastiques, les cartonnettes, les briques alimentaires, les emballages métalliques: conserves, cannettes, aérosols, barquettes et tous les petits alus : capsules de café, capsules de bières, cerclages métalliques des bouteilles de pétillants, les blisters de médicaments vides, le papier aluminium des tablettes de chocolat, les couvercles des pots, bocaux et bouteilles en verre, le papier : journaux, magazines, publicités, courriers, tout cela doit être mis dans le bac de tri.

**Les masques, gants en plastique, essuie-tout, mouchoirs en papier, nappes et serviettes en papier, couches... vont dans le sac d'ordures ménagères.**

*Tous les emballages ménagers doivent être déposés bien vidés, en vrac, surtout ne pas être mis dans des sacs*

Ils ne doivent pas être emboîtés mais bien séparés, c'est-à-dire, j'enlève l'opercule du pot de yaourt ou de la barquette de charcuterie, je sépare chaque élément du paquet de gâteau (cartonnette, film plastique et barquette plastique), j'enlève le blister des magazines et publicités avant de les jeter.

Tout ces éléments vont dans le bac gris à couvercle jaune ou bleu mais séparément, sinon ils ne pourront pas être revalorisés.

## ... et se poursuit au centre de tri.

Une fois collectés, ces déchets sont acheminés vers le centre de tri où ils sont triés dans un premier temps mécaniquement puis ils terminent leur chemin sur le tapis de tri entre les mains des trieurs qui viennent parfaire le tri des machines. Ensuite, ils sont compressés et conditionnés en "balles" pour être transportés vers des unités de recyclage où ils seront transformés pour débiter leur deuxième vie.

Les emballages ménagers et le papier y sont triés par famille: Papier, Cartonnette, Brique alimentaire, Acier, Aluminium, Plastique transparent, Plastique coloré, Plastique opaque, Film plastique...

**Merci pour votre vigilance !**

## Citoyenneté "Vivons bien ensemble"



Nous avons tous passé de longs moments chez nous en ce début d'année. Et puis la vie a repris son cours, avec ses bons côtés : les retrouvailles, le plaisir de sortir, le bricolage et le jardinage...

Afin que la tranquillité perdure dans notre village, nous vous rappelons quelques règles de civisme que nous vous remercions de bien vouloir respecter:

Ne sont pas admis sur le territoire de la commune de Lanloup, tous bruits causés sans nécessité ou dus à un manque de précautions et susceptibles de troubler la tranquillité des habitants.

Pour le jardinage et le bricolage, l'utilisation d'engins bruyants équipés de moteurs thermiques ou électriques, tels que tondeuses à gazon, taille-haies, tronçonneuses, motoculteurs, perceuses, raboteuses bétonnières, scies mécaniques etc, est autorisée aux horaires suivants :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30

le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h 00



Chant du coq, son des cloches, odeur du fumier ou du crottin de cheval... les litiges portant sur des troubles de voisinage à la campagne se multiplient.

Afin de favoriser le vivre ensemble dans les territoires ruraux, la loi du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises entend promouvoir ces sons et odeurs. Elle introduit dans le code de l'environnement "les sons et odeurs" comme caractéristiques des espaces naturels. Ils font désormais partie du patrimoine commun de la nation, aux côtés des paysages, de la qualité de l'air ou des êtres vivants et de la biodiversité.

## Urbanisme

Règles à respecter pour tous vos travaux d'urbanisme.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, tous les travaux portant sur une construction nouvelle ou existante sont soumis à autorisation (notamment les travaux de clôtures, pose de panneaux photovoltaïques, fenêtres de toit, changement de tuiles, portes et fenêtres, ravalement de façade...).

Selon la nature du projet, le dossier, à déposer auprès de la mairie, sera soit une déclaration préalable, soit un permis de construire ou de démolir, soit un permis d'aménager.

Les projets déposés devront notamment être conformes aux dispositions du PLU (Plan Local d'Urbanisme) consultable en Mairie.

**Attention** : la réalisation des travaux faisant l'objet de la demande ne saurait être mise en œuvre avant la délivrance d'une autorisation émanant de la mairie. Les travaux réalisés sans autorisation, ou non conformes à l'autorisation délivrée, constituent une infraction au Code de l'urbanisme et sont susceptibles de poursuites judiciaires.

Pour toute information, renseignez-vous auprès de notre secrétaire de mairie.

## Boîte à livres, cultivons le plaisir de lire

Notre boîte à livres fonctionne bien.



Ces livres sont à votre disposition. Régulièrement, nous nous trouvons en présence de personnes qui l'ouvrent, regardent les titres des livres, les feuilletent, les emportent ou en remettent sur les étagères.

N'hésitez pas à venir en chercher, à les replacer après lecture ou en ajouter de nouveaux afin d'en faire profiter d'autres usagers.

Cette boîte est un véritable lieu d'échange de livres aussi nous vous demandons, par respect pour les lecteurs suivants, de ne déposer que des livres en bon état.

Romans adultes, documentaires, livres pour enfants, bandes dessinées... feront la joie des Lanloupais et des gens de passage dans notre village.

## Nouvelle Carte Nationale d'Identité



Elle est délivrée depuis le 14 juin.

Depuis 3 ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la Carte Nationale d'Identité dont l'actuel format date de 1995. La nouvelle carte, au design modernisé, est plus sécurisée, plus pratique avec son format type "carte de crédit".

Elle comprend plusieurs éléments en relief à l'attention des personnes malvoyantes, leur permettant ainsi de la distinguer de leurs autres cartes.

Cette volonté de modernisation s'accorde avec un règlement du Parlement européen qui oblige les Etats membres à mettre en circulation de nouvelles cartes d'identité, conformes aux dispositions du règlement, au plus tard le 2 août 2021.

Les informations figurant sur cette nouvelle carte évoluent. Ainsi n'y figureront plus la signature du préfet ni un éventuel pseudonyme.

En revanche, pour les mineurs en résidence partagée, il est désormais possible de faire apparaître deux adresses de domicile.

Cette carte est munie d'une puce contenant l'image faciale du titulaire et deux empreintes digitales. Le recueil des empreintes digitales est obligatoire pour tout usager à partir de 12 ans sauf pour les personnes présentant une impossibilité physique. Elle contient également un certain nombre de sécurités nouvelles permettant de lutter plus efficacement contre la falsification et l'usurpation d'identité.

Si vous possédez déjà une carte d'identité en cours de validité, vous n'avez aucunement besoin de réclamer le renouvellement anticipé de votre carte actuelle que vous pouvez continuer à utiliser sous les mêmes conditions et jusqu'à la date de fin de validité figurant au verso de votre carte.

**Rappel :** depuis 2014, la durée de validité de la carte d'identité française a été allongée de 5 ans.

Le dépôt d'une première demande ou d'un renouvellement de la CNI reste un service public gratuit à condition d'être en mesure de présenter l'ancienne en mairie.

En cas perte ou vol, pour la renouveler, il faut payer un timbre fiscal de 25 €.

## Centre de vaccination de Paimpol

Opérationnel depuis le 30 mars dernier, le centre de vaccination COVID de Paimpol reste ouvert pendant les mois d'été, grâce à la forte mobilisation des soignants et des bénévoles.

Entre cinq cents et six cents personnes viennent chaque jour s'y faire vacciner.

Depuis le 15 juin, les mineurs à partir de 12 ans peuvent recevoir la vaccination s'ils sont accompagnés d'un de leurs parents et sous réserve que l'autorisation parentale soit remplie et signée.

Depuis le 16 juin, le délai entre les deux injections est désormais possible entre 21 et 49 jours.

**Depuis le 28 juin, l'amplitude horaire a été revue à la hausse afin de satisfaire toutes les demandes et notamment celles des personnes qui travaillent.**



Lundi : de 10 h 00 à 20 h 00

Mardi à vendredi : de 9 h 00 à 17 h 30

Samedi : de 9 h 00 à 12 h 30

Mercredi 14 juillet, dimanche 11 et 22 Août : de 9 h 00 à 13 h 00

*horaires susceptibles de modifications*

Prise de rendez-vous :

Par internet : [www.keldoc.com](http://www.keldoc.com)

Par téléphone : 02 57 18 00 60 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00

Pour vous accompagner dans votre quotidien avec la Covid, le Ministère des Solidarités et de la Santé a conçu le site: [www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr](http://www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr) s'adressant à tout un chacun. Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires : déconfinement, pass sanitaire, voyage, vaccination, cas contact, isolement.

## *A vos blocs-notes*

14 Juillet :	11 h 00	Cérémonie au monument aux Morts
04 Août :	18 h 30	Conférence de Fañch Rebours à la salle polyvalente
10 Août :	20 h 00	Concert dans le jardin Guy Ropartz
28 Août :	20 h 00	Concert récital-piano en l'église
04 Septembre :		Journée écocitoyenne
18-19 Septembre :		Journées européennes du Patrimoine



### **ATTENTION**

Selon l'évolution du contexte sanitaire encore fragile, les organisateurs pourraient être contraints d'annuler ou de reporter certaines manifestations.  
Merci de votre compréhension.

## *Essaims d'abeilles*



Il arrive que des essaims d'abeilles sauvages "s'invitent" chez vous et élisent domicile dans le grenier, un caisson de volet roulant ou tout autre endroit "gênant", de manière à devenir forcément incommodant voire inquiétant. Si un tel événement devait se produire, contactez simplement la Mairie (Tél.: 02 96 22 33 45) qui vous orientera vers un apiculteur, heureux de venir vous débarrasser de ces hôtes indésirables pour vous, mais ô combien utiles pour lui.

## *Hôte ami de nos jardins, le hérisson*

Nous avons tous un faible pour les hérissons surtout si nous possédons un jardin car ils dévorent les limaces, escargots, vers, chenilles, larves et autres insectes !

Cet animal semi-nocturne, dort la majeure partie de la journée et chasse la nuit venue sur un territoire de 3 à 10 ha, d'où son besoin de se déplacer de jardin en jardin. La période idéale pour le voir actif est la tombée de la nuit du mois d'avril jusqu'au mois de septembre.

Si vous vous promenez tranquillement, il ne s'enfuira pas.

Le hérisson vit dans les bois de feuillus, les haies, les lisières de forêt, les talus, les bocages et les jardins !

Votre jardin abrite peut-être un hérisson ? Des indices de sa présence peuvent vous y aider :

- ses crottes déposées au hasard, cylindriques jusqu'à 10 mm de diamètre et 4 cm de long, d'un noir brillant, avec des restes d'insectes et d'élytres.

- ses empreintes : laissées dans un sol meuble et humide, elles ressemblent à de petites mains à 5 doigts de 2,5 cm de long et de large pour les pattes antérieures et de 3 cm pour les membres postérieurs.

Protégé par la loi depuis le 17 avril 1981, le hérisson ne vit hélas pourtant pas longtemps : seulement 4 hérissons sur mille atteignent l'âge de 10 ans, et 25% d'entre eux ne survivent pas d'une année sur l'autre.

Le hérisson peut périr :

- intoxiqué par les anti-limaces et autres pesticides (26% des morts de hérissons), directement ou indirectement en mangeant des insectes ou des limaces eux-mêmes empoisonnés.
- écrasé par une voiture, en voulant traverser une route (25%), pensez-y, surtout la nuit.
- mort d'épuisement et de faim, en se retrouvant coincé dans un fossé, un filet de culture ou autre piège (13%).
- brûlé en même temps qu'un tas de feuilles, bien que ce soit interdit.
- passé sous les lames des débroussailleuses ou des tondeuses : inspectez vos dessous de haies et votre pelouse avant d'opérer.
- attaqué par ses prédateurs naturels, ou des animaux domestiques : fouine, blaireau, renard, chat, chien.



Ne donnez pas de lait aux hérissons, ils y sont intolérants.

Mieux vaut installer une coupelle d'eau en cas de sécheresse.

**Sachons donc le protéger au mieux !**

### ***Cérémonie du 8 Mai***

Le 8 mai dernier, nous avons commémoré le 76<sup>ème</sup> anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie, marquant la Victoire des Alliés et la fin de la guerre sur le territoire français.

À cette occasion, un dépôt de gerbe a été effectué au monument aux Morts et une minute de silence a été observée en mémoire des soldats morts pour la France.

Cette année encore, du fait du contexte sanitaire, conformément aux consignes de la Préfecture, la cérémonie n'était pas ouverte au public.

Seuls, le Maire, ses Adjointes et les deux porte-drapeaux de la commune y assistaient.



### ***Redadeg***

Un mois avant le tour de France, c'est la Redadeg qui traversait Lanloup, aux aurores, ce samedi 29 mai 2021. Course de relais pour la langue bretonne, la Redadeg a lieu tous les deux ans depuis 2008. Festive et populaire, elle traverse la Bretagne sans s'arrêter, de jour comme de nuit. Le passage du bâton-témoin à chaque kilomètre symbolise la transmission d'une langue de génération en génération.

Le principe est simple : des particuliers, associations, collectivités, achètent un kilomètre et le courent en solo ou en groupe. Les bénéfices sont ensuite reversés à des projets fondateurs pour la défense et l'illustration de la langue bretonne qui ne compte plus que 200 000 locuteurs aujourd'hui et est déclarée "sérieusement en danger" de disparition par l'UNESCO, malgré les efforts, encore insuffisants, faits pour sa sauvegarde et son enseignement.

Comme Plouha, Plouézec ou Paimpol, la commune de Lanloup, signataire de la charte "Ya d'ar brezhoneg", avait délibéré en 2020 de soutenir cette action, Elle a versé la somme de 100 €.

L'édition 2021, report de celle de 2020 pour raisons sanitaires, partait de Carhaix le 21 mai et effectuait 2021 kilomètres, autour de la Bretagne historique. Elle s'achevait le samedi 29 à Guingamp, au cœur d'une manifestation de plus de 10 000 personnes en faveur de l'enseignement des langues régionales.



Des trois kilomètres de Lanloup, le premier était financé par l'association des classes bilingues publiques Div Yezh Plouha. Il partait du RIS à 7h10 précises, sous un léger crachin. Les deux autres revenaient à la famille Le Chevert (entre Dagos et le bourg) et la famille Le Toquin (entre le bourg et Goas Froment). Bravo à eux !

Quelques courageux Lanloupais s'étaient levés avec les coqs, pour prêter leurs muscles, à pied ou à vélo à cette formidable initiative, en compagnie d'enfants non moins motivés.

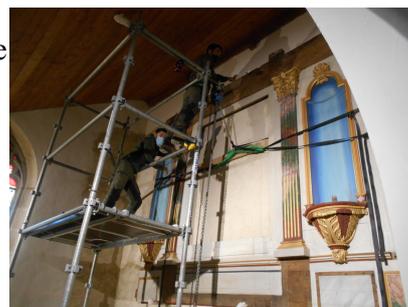
### ***Restauration du retable, chapelle latérale nord de l'église***

La restauration de ce retable datant du XVIII<sup>ème</sup> siècle, réalisée par l'Atelier CoReum et suivie par Madame Robert Conservatrice des antiquités et objets d'art des Côtes d'Armor et par Monsieur Lefort, Architecte du Patrimoine, est maintenant terminée.

Après plusieurs mois de travaux, le retable rénové va retrouver sa place dans la chapelle nord dite du Rosaire.

Il est actuellement en phase de repose.

Les statues et la toile rejoindront leur écrin en septembre.



## IL EST PASSÉ À LANLOUP LE 27 JUIN



TOUR de france™



Journal Communal de Lanloup  
Directeur de la publication: Yannick Le Bars  
Rédaction : Commission Communication

Mise en page/impression : Commission Communication/Mairie

Distribution : équipe municipale

Dépôt légal : à parution 250 exemplaires